



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°77_CC_2025_CCDS

ORGANISATION DE LA FOIRE DES SAVANES – EDITION 2025

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à dynamiser le tissu économique local, promouvoir les produits du terroir et renforcer l'attractivité du territoire. Après les éditions de 2018 et 2019, puis l'interruption liée à la période COVID, la CCDS a relancé l'organisation des foires des Savanes. Elle prévoit d'organiser l'édition 2025 en novembre, à Kourou, autour de la thématique : *Foire des Savanes – Économie et Tourisme*.

La Communauté de Communes Des Savanes est un territoire dynamique sur le plan économique et touristique. Elle souhaite promouvoir les savoir-faire locaux, dynamiser l'économie territoriale et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs en offrant une vitrine aux producteurs de son territoire (Kourou – Sinnamary – Iracoubo et Saint Elie) par l'organisation d'un évènement économique, touristique et festif, du 28 au 30 novembre 2025 sur le site du Pôle culturel de Kourou et dénommé : « **Foire des Savanes – économie et tourisme** ».

Cet évènement se réunira de 8H00 à 02H00, sous le hall de la Médiathèque et des chapiteaux dressés à l'extérieur, un marché-exposition ouvert au grand public et organisé en quatre pôles de productions : agriculture – artisanat – industrie – tourisme. Des stands seront mis à la disposition des producteurs pour exposer et vendre leurs produits et/ou valoriser leurs entreprises. Un accent particulier sera mis sur les pratiques environnementalement vertueuses des entreprises (énergies

renouvelables, gestion des déchets, circuits courts de distribution, sensibilisation des consommateurs, ...). Dans les espaces autour du Pôle culturel, des opérateurs de loisirs animeront un « pôle jeux enfants » destinés à favoriser la fréquentation de la foire par les familles et seront également proposées, pour les Petits et les Grands, des activités sportives et culturelles : nautisme, kayak, mini-ferme pédagogique, poney, golf, ateliers d'artisanat, initiation aux langues et aux savoir-faire locaux, etc. Un pôle restauration sera également disponible pour combler les besoins d'un public nombreux, ainsi qu'un podium destiné à l'animation musicale et chorégraphique de l'évènement.

Une « foire aux idées et aux projets » se tiendra parallèlement à l'intérieur de la Médiathèque avec des réunions thématiques et des séquences de conseil à destination des entrepreneurs et porteurs de projets, afin de stimuler le développement économique et touristique du territoire des Savanes et la création d'emplois. Cette partie de l'évènement sera organisée et animée directement par la CCDS et ses partenaires.

La CCDS dispose déjà de moyens internes, matériels (chapiteaux, podium, tables et chaises, véhicules, barrières, ...) et humains pour une partie de la logistique de l'évènement et de contacts des partenaires de la foire (producteurs à mobiliser pour le marché, animateurs, artistes, communication, ...) dont elle fournira les listes complètes au prestataire. Elle a également négocié avec la ville de Kourou la mise à disposition gratuite du site du Pôle culturel. L'office de Tourisme de Savanes, rattaché à la CCDS, contribuera à la promotion de l'évènement, avant et pendant, et mettra en place des services de réservation d'hébergements et de packages touristiques pour faciliter les séjours touristiques en lien avec la Foire et afin de les prolonger. D'autres moyens matériels et logistiques font défaut à la CCDS, ainsi que des compétences qu'elle souhaite mobiliser à travers le présent marché.

Pour l'organisation de cet évènement, la CCDS souhaite contracter avec un titulaire (ou groupement titulaire) et ses éventuels sous-traitants qu'il coordonnera également avec les moyens techniques et humains mis à disposition gratuitement par la CCDS.

Le prestataire organisateur et coordonnateur, avec les moyens mis à disposition par la CCDS et ses propres moyens complémentaires, y compris des prestations co-traitées ou sous-traitées, devra assurer les prestations suivantes :

- 1/ La présentation conceptuelle de la foire des savanes
- 2/ La conception de la foire des savanes avec la mise en place des espaces distincts (espaces des différents stands, espaces tout public)
- 3/ Les démarches légales préparatoires de l'évènement dont certaines déclarations préalables (cependant, la CCDS aura déjà effectué la déclaration en Préfecture de l'évènement pour respecter les délais) et les réservations des moyens de sécurité (police, pompiers, sécurité civile, ...).
- 4/ La contractualisations des assurances nécessaires à l'organisation de l'évènement de façon à ce que la CCDS ne puisse pas être inquiétée.
- 5/ La mise à disposition des matériels de sécurité, extincteurs, affichages réglementaires, etc. conformément aux prescriptions de la commission de sécurité qu'il convoquera.
- 6/ L'organisation logistique et la coordination de l'évènement : disposition de 80 stands pour le marché-exposition (prévoir un espace pour les concessionnaires automobiles, l'exposition de bateaux, vente de poissons et de légumes, animaux vivants), positionnement dans l'espace des autres pôles d'activité : podium et sonorisation extérieure, décoration et illumination des stands, restauration, jeux-enfants, sports et ateliers culturels, préparation et sonorisation de la salle de réunion pour la « foire aux idées et aux projets ».
- 7/ L'organisation et le contrôle des différentes zones de parking : parking des exposants, parking du public, accès et stationnement des forces de sécurité et de secours.
- 8/ Le gardiennage de l'évènement sur sa durée complète, du 27 novembre 2025 en phase d'installation jusqu'au 30 novembre en phase de repli, jour et nuit, en particulier des matériels engagés pour son organisation, de la zone du marché-exposition où des marchandises des exposants pourront être stockées dès le vendredi soir et du parking des exposants.
- 9/ Les horaires de la foire de 8H à 02H du 28 au 30 novembre 2025
 - Ouverture des stands de 8H à 22H
 - Animations artistiques de 20H à 02H
 - Fermeture de la foire le 30 novembre 2025 à 22H
- 10/ Dans le cadre de la présente prestation, pendant la période de la Foire des Savanes, la Ville de Kourou met à disposition de la CCDS :
 - Le parvis du pôle culturel,
 - L'ensemble des infrastructures du pôle culturel.

A cet effet, le titulaire du marché devra respecter les dispositions suivantes :

- L'ensemble des espaces mis à disposition doivent être maintenus dans un parfait état de propreté et de respect des espaces par l'ensemble des participants, quelle que soit leur qualité.
- Toute modification ou amélioration des ouvrages mis à disposition est soumise à autorisation préalable de la CCDS.

- Un état des lieux général contradictoire des installations et équipements mis à disposition par la CCDS sera effectué en début et en fin de chaque édition.
- Cet état des lieux est effectué par les services compétents de la CCDS et des représentants habilités à cet effet par le titulaire.
- Le titulaire aura à sa charge le maintien au même niveau l'ensemble des biens dont il a disposé pendant l'organisation du festival, à la sortie que celui constaté à l'entrée.
- Si un équipement nécessite de sa part une intervention pour une remise en l'état initial, celui-ci devra y pourvoir dans les 30 jours maximum à compter de la date d'état des lieux de sortie général.
- Le nettoyage de la zone d'évènement (médiathèque et parkings) à son issue, la CCDS mettant à disposition tous les bacs de tri des déchets durant son déroulement.
- En l'absence d'intervention, la CCDS notifiera au titulaire l'obligation d'une intervention sans délai de sa part ou d'une entreprise désignée par ses soins.
- En l'absence de réponse de sa part dans les 8 jours calendaires à réception de cette notification, outre l'application de pénalités, la CCDS procédera à l'intervention aux frais du titulaire.

11/ L'animation du podium et de la Foire, la programmation musicale et chorégraphique.

12/ La communication avant et pendant l'évènement : campagne d'affichage 4X3, promotion en radio et télévision, communiqués de presse, accueil et relations presse pendant l'évènement, goodies, personnels d'accueil et de guidage du public sur la Foire, etc. Toutefois, en période préélectorale des municipales, aucun élu ni aucun des membres du personnel de la CCDS ne sera tenu d'assister aux rencontres organisées avec la presse et les médias.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué par la CCDS pour le suivi des travaux objets du présent cahier des charges. Le comité de pilotage se réunira pour la préparation, le lancement de l'évènement et pour en dresser un bilan. Il se réunira autant de fois que nécessaire à la demande de la CCDS ou du prestataire qui proposera un planning des opérations et l'organisation de leur suivi.

Budget prévisionnel

Le budget total alloué à l'évènement est de 600 000 € au maximum, hors mises à disposition gratuites de la CCDS

Compte tenu du montant prévisionnel, une consultation dans le cadre des marchés publics est nécessaire, conformément aux règles du Code de la Commande Publique.

La planification prévisionnelle :

- Août : rédaction des pièces du marché
- Août/Septembre : lancement de la consultation
- Septembre/Octobre : analyse des offres et attribution des lots
- Octobre/Novembre : organisation et mise en œuvre

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation des foires sur le territoire des savanes pour un budget de 600 00€

AUTORISE le lancement de la consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique selon le cahier des charges susvisés. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 3 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes des Savanes de promouvoir le territoire à travers l'organisation de foires touristiques et économiques ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à des prestataires spécialisés pour l'organisation logistique, la communication, les animations culturelles, et la sécurité de ces événements ;

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations rend indispensable le recours à une procédure de consultation dans le cadre de la commande publique ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation des foires sur le territoire des savanes – édition 2025.

ARTICLE 3 : FIXE les tarifs forfaitaires des stands suivants :

- Concessionnaires (véhicules) : 2000€
- Bateaux : 1000€
- Manège : 200€
- Restauration : 800€
- Magasin : 200€
- Collectivités- services et autres : 2000€
- Animaux : gratuité
- Exposants internationaux : gratuité

ARTICLE 4 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
CONCEPTION /MATERIELS ET EQUIPEMENTS/SECURITE/ANIMATION COMMUNICATION/DECORATION... SELON LE CAHIER DES CHARGES DU DOSSIER DE CONSULTATION	600 000,00€	CCDS	335 400,00€
		RECETTES/REGIE	64 600,00€
		AUTRES PARTENAIRES FEDER/CTG/CNES	200 000,00€
TOTAL	600 000,00€	TOTAL	600 000,00€

ARTICLE 5 : AUTORISE le lancement de la consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique selon le cahier des charges susvisés.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 15
Pour : 13
Contre : 00
Abstention(s) : 02

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025